



Critères d'inclusion

- Les patients atteints de **cancers solides et hématologiques**
- Les patients sous **traitements anticancéreux oraux** dont hormonothérapie en situation métastatique
- Les patients **suivis à domicile** (hors HAD)
- Les patients **affiliés à un régime de la sécurité sociale ou bénéficiaires d'un tel régime.**



Critères d'exclusion

- Les patients **mineurs** (< 18 ans)
- **Hormonothérapie en situation adjuvante**
- Les patients **incapables de souscrire aux modalités de suivi** prévues par le protocole de l'expérimentation de manière autonome selon l'avis du médecin référent.
- Les **patients inclus dans des essais thérapeutiques** et recevant un traitement anticancéreux oral dans ce cadre
- Les patients **sous curatelle et tutelle**
- Les patients associant des **thérapies antitumorales per os et des thérapies intraveineuses** de façon concomitante.